



Deblocage de fond suite a un deces

Par **atrop**, le **02/01/2012** à **20:24**

Bonjour,

Suite au décès de mon époux une prime de décès à été versé a ma fille mineure.Celle-ci se trouve sur un livret A bloqué jusqu'à sa majorité. Je suis "administratrice légale" sous contrôle judiciaire des biens de ma fille.

Ma fille sera majeur le 26/1/12. Ayant besoin des fonds pour poursuivre ses études, je souhaitais savoir si elle peut débloquer les fonds a partir du 27 janvier?

Dans l'attente de votre réponse, recevez mes cordiales salutations

Par **cocotte1003**, le **03/01/2012** à **02:21**

Bonjour, du moment ou votre fille est majeur, elle fait ce qu'elle veut de son argent, cordialement, bonne année

Par **atrop**, le **04/01/2012** à **17:08**

Merci pour votre réponse. Et bonne année a vous aussi.